



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 11 janvier 2016

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 11 janvier 2016 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, 2^e étage. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants: Madame Diane Roy et Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 11 JANVIER 2016

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Période de questions
- 5- incendie
 - a) Formation officier non urbain
- 6- voirie
 - a) Entériner la réparation du souffleur à neige
 - b) Pancarte numéro civique
 - c) Achat sens unique et couteau
 - d) Cellulaire et autre
- 7- loisir
 - a) Plaisir hiver - autorisation VTT – sleigh ride
- 8- Division du territoire en districts électoraux
- 9- Adoption du plan de sécurité civile mise à jour
- 10- Adoption plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts
- 11- Bob Pouliot : renouvellement de contrat photocopieur
- 12- Nouveau programme d'aide-personnes âgées : achat module Infotech
- 13- Embellissement - fleurs
- 14- Lettres recommandées : arrérages
- 15- Station d'épuration – mandat traitement phosphore
- 16- Période de questions
- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Varia

2016-01-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le procès-verbal du 7 décembre 2015 ainsi que le procès-verbal du 14 décembre 2015 soient adoptés tel que déposé.

ADOPTION: 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INCENDIE :

2016-01-03 FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE – OFFICIER NON URBAIN

CONSIDÉRANT QUE le pompier Jonathan Martel Robidoux est intéressé à suivre une formation d'officier non urbain;

CONSIDÉRANT QUE la formation « Officier non urbain » est prévu en Estrie pour mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein du service de sécurité incendie de Saint-Claude;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère et résolu d'offrir la formation d'officier non urbain à ce pompier.

DE défrayer la totalité des frais relayé à la formation 90 heures (environ 1 500\$ chacun) également le déplacement au coût de 0.45\$ du kilomètre et (le repas maximum 16\$ si la formation a lieu une journée complète) sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION: 6 POUR

VOIRIE :

2016-01-04 ENTÉRINER LA RÉPARATION DU SOUFFLEUR À NEIGE POUR CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des réparations sur la transmission du souffleur à neige.

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige est essentiel afin de pouvoir faire des élargissements en cas d'accumulation de neige en bordure des routes ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'entériner la réparation de la transmission du souffleur à neige pour environ 6 000\$.

ADOPTION: 6 POUR

2016-01-05 ACHAT ET OFFRE PANCARTE NUMÉRO CIVIQUE

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement no 101A et le règlement no 96-215, les propriétaires doivent rendre visible, lisible et libre le numéro civique afin de ne pas créer de confusion sur l'identité de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir une plaque recto verso (NUMÉRO CIVIQUE + LOGO) réfléchissante aux propriétaires sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Signalisation de Sherbrooke offre un prix peu importe la quantité demandée soit 37,20 taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de procéder à l'achat des numéros civique pour les propriétaires qui en feront la demande.

DE faire l'acquisition de numéro civique pour les immeubles appartenant à la municipalité.

QUE des frais de 40\$ (**pancarte- poteau et installation**) sont exigés et facturé au propriétaire qui en fera la demande avant la fin mars 2016, pour avoir le numéro civique en bordure de la route.

QUE l'installation sera réalisée par l'équipe de voirie municipale.

QUE le propriétaire peut choisir de prendre seulement la pancarte (sans le poteau) et faire l'installation lui-même, cela devra être mentionné lors de la commande.

QUE la responsabilité de rendre visible, lisible et libre le numéro civique afin de ne pas créer de confusion sur l'identité de la résidence appartient aux propriétaires.

ADOPTION: 6 POUR

Correctif dans la mention voir résolution de correction: 2016-02-02

ADOPTION : 5 POUR 1 CONTRE

La conseillère Diane Roy est contre.

2016-01-06 ACHAT NOUVEAU SENS UNIQUE ET COUTEAU

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'acquérir un nouveau sens unique de 12 pieds pour effectuer les opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter un sens unique de marque Électromig de 12 pieds de la compagnie Robitaille Équipement inc. au coût de 6 595\$ ainsi que la lame à ressorts de 12 pieds au coût de 2 695\$.

D'autoriser la directrice générale à faire un transfert de fonds des postes de déneigement aux immobilisations pour le sens unique.

ADOPTION: 6 POUR

2016-01-07 CONTRAT CELLULAIRE ET INTERNET

CONSIDÉRANT QUE le cellulaire actuel pour le responsable de voirie est désuet et le contrat est terminé;

CONSIDÉRANT QUE les stations turbo d'internet dépassent les montants de base pour l'utilisation de GIG et qu'il aurait lieu de faire un partage de données afin d'avoir un meilleur service ou plus de cellulaires pour le même tarif;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'autoriser la directrice générale et le responsable de voirie à aller choisir de nouveaux cellulaires et de réviser les forfaits pour obtenir le meilleur service cellulaire et internet pour les bureaux et la bibliothèque.

ADOPTION: 6 POUR

LOISIRS

2016-01-08 CIRCUIT DU SLEIGH RIDE ET AUTORISATION POUR LES VTT – activité du carnaval

CONSIDÉRANT QUE le service incendie organise le traditionnel sleigh ride en voitures et tracteurs avec VTT ou motoneiges.

CONSIDÉRANT QUE le parcours a lieu dans les chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'autoriser les VTT et les motoneiges à faire partie de l'évènement du 20 février prochain en soirée entre 16h au 21 janvier à 4h.

QUE le circuit emprunté est Rang 7, Route de l'église, Rang 8 et Grande-Ligne.

QUE les VTT et les motoneiges sont autorisés seulement pour cet évènement dans tous les chemins municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

DGE : DIVISION TERRITORIALE – ÉLECTION 2017

La directrice générale informe le conseil qu'elle devra commencer les démarches de révision des districts électoraux en vue de l'élection 2017.

2016-01-09 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANTQUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Claude désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

CONSIDÉRANT QU'UN plan de sécurité civile de Saint-Claude a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.

CONSIDÉRANT QU'IL est prévu que le plan soit mis à jour périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2015 par le comité municipal de la sécurité civile formé du maire, conseillers municipaux, directeur du service de sécurité incendie et de la directrice générale.

ATTENDU QUE les pages corrigées ont été substituées dans les exemplaires du plan de sécurité civile et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits pour les membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour de Saint-Claude.

DE transmettre copie de la résolution à madame Hélène Boisvert, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-10 ADOPTION PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES - PROGRAMME DE TAXE D'ESSENCE (2014 -2018)

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels de la compagnie WSP Canada inc., a élaboré le dossier, les relevés des réseaux et a réalisé le plan d'intervention des conduites d'égouts et des chaussées **Projet no : 151-03879-00** pour le programme de la taxe d'essence au MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT, à la suite de l'examen et au regard des exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées a donné son d'accord avec le plan déposé.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'accepter le plan d'intervention révisé déposé des conduites d'égouts et des chaussées par la firme WSP Canada Inc.

QUE ce plan se veut un outil de planification et d'information autant pour le service technique que pour les élus et les citoyens.

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-11 RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN SUR LE PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un contrat de service pour l'entretien et la fourniture du photocopieur;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler le contrat de service de Bob Pouliot inc. pour l'entretien du photocopieur pour une période de 2 ans;

QUE ce contrat est au coût de **0,0096\$** par copie en noir, **0,0587\$** par copie en couleur pour une durée de deux ans.

QUE la facturation doit être faite sur une base trimestrielle.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Lavertu, soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer ce contrat.

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-12 NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE-PERSONNES ÂGÉES : ACHAT MODULE INFOTECH

CONSIDÉRANT QUE suite à l'implantation du nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales par le gouvernement à compter du 1er janvier 2016, celui-ci exigera de nouvelles normes auprès des municipalités, qui seront maintenant tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lors de la taxation, le montant de subvention auquel elles pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de

la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme.

CONSIDÉRANT QUE le travail pourra se faire par le biais d'un nouveau mini-module SYGEM prescrit à cette fin avant le 28 février 2016 et que les frais d'achat de 500 \$ sont remboursables par le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère et résolu d'autoriser l'achat du mini-module SYGEM pour le programme d'aide aux personnes âgées au cout de 500\$.

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-13 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBELLISSMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formé un comité d'embellissement en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre l'embellissement de la localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs des P'tites Serres du jardinier pour un montant de +/- 3 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-14 ENVOIE DE LETTRE RECOMMANDÉE: ARRÉRAGES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE les propriétés dont les taxes municipales 2015 ne sont pas acquittées (16 dossiers);

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal prévoit des dispositions pour les arrérages de taxes et que les propriétaires doivent être avisés par lettre recommandée;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que la directrice générale soit autorisée à procéder en temps opportun aux envois de lettres recommandées pour les propriétaires dont les taxes municipales des années passées (arrérages) ne sont pas payées pour les comptes qui restent seulement une partie de taxes impayées (balance de compte) supérieure à 100\$ ou les comptes dont le total est dû, les avisant de payer afin d'éviter des procédures judiciaires définies au Code municipal (vente pour taxe ou bref de saisie).

ADOPTION : 6 POUR

2016-01-15 STATION D'ÉPURATION : AQUATECH - MANDAT POUR L'AJOUT D'UN TRAITEMENT DE DÉPHOSPHATATION À LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement Durable et de la Lutte aux Changements Climatiques a fait une révision des exigences en phosphore pour la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a émis le certificat d'autorisation no 7315-05-01-3553001 -401295569 pour l'installation d'un système de déphosphoration chimique à la Station d'épuration;

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de retenir la proposition no AST0087 pour la supervision de travaux et attestation pour installer un système de déphosphatation dans la station.

QUE les règles d'appel d'offres pour le fournisseur devront être respectées et approuvées par la directrice générale.

QUE le coût de ce mandat est de 2 794\$.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires de l'assistance, concernant la formation officier non urbain, pancartes de numéros civiques ainsi que le rang 7

2016-01-16 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, et appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201501251 et 2015001385 pour un montant total de 83 604,81\$ ainsi que du numéro 201600001 à 201600029 pour un montant total de 46 009,11\$.

Les paies du mois de décembre 2015 pour un total 33 454,76\$.

Le chèque no 201600006 à Machineries R Thériault inc. est annulé.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de décembre 2015.

VARIA

CERTIFICAT

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Yvon Therrien.

HEURES : 20 heures et 39 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a.